



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 octobre 2010

Présidence

Monsieur Thierry GABERELL, Président

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Cesla AMARELLE, Jeannette ETAMBA, Valérie JAGGI-WEPEF, Corinne LACHAT, Maryse SCHNEIDER, Alain ANGÉLOZ, Steves BUCHS, David GRANDJEAN, Pascal GAFNER, Pierre HUNKELER, Etienne MUTRUX, Jean-Noël PASTEUR, Dino PETIT, Sylvain PITTET, Jean-Luc RAYMONDAZ, Dominique VIQUERAT.

Membres absents :

Mme la Conseillère Irma Teresa NÄSCHER, M. le Conseiller Martin BARAGAÑO.

Membres présents	82
Membres excusés	16
Membres absents	2
Effectif actuel	100

**2. APPROBATION DU
PV DU 2 SEPTEMBRE
2010**

M. le Président Thierry GABERELL :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PV de la séance du 2 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité moins quelques abstentions avec remerciements à nos secrétaires.

3. ASSERMENTATIONS

Lors de notre dernière séance, Mme Christine NIGGELER a pris congé de notre Conseil en chanson. Comme elle l'a dit, elle a été élue au début de la législature, soit le 1^{er} juillet 2006.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Christine NIGGELER pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions.

Chère Christine, je te remercie de la patience que tu as eue avec les membres de la chorale et de nous avoir offert cette démission en chanson, qui nous restera très longtemps en mémoire. Je t'adresse mes meilleurs vœux pour le futur.

Suite à la démission de Mme Christine NIGGELER ainsi que celle de Mme Nora LECHMANN, le Conseil communal se retrouve avec deux sièges vacants.

Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement de ces Conseillères, comme suit :

Mme Valérie DUVOISIN, première des viennent-ensuite de la 2^{ème} liste complémentaire du Parti socialiste, née en 1944 et domiciliée à la rue des Jordils 59 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Nora LECHMANN.

M. Nuri HAJDARI, deuxième des viennent-ensuite de la 2^{ème} liste complémentaire du Parti socialiste, né en 1963 et domicilié à la rue de Sous-Bois 15 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Christine NIGGELER.

Je prie Mme Valérie DUVOISIN et M. Nuri HAJDARI de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mme Valérie DUVOISIN et M. Nuri HAJDARI, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Thierry GABERELL.

Mme Valérie DUVOISIN : « Je le promets »

M. Nuri HAJDARI : « Je le promets »

Mme la Conseillère et M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Par l'intermédiaire de nos scrutatrices, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**4. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT*****Séance d'information
sur les élections
communales 2011***

Dans la perspective des prochaines élections, la Secrétaire générale me demande de vous communiquer l'information suivante adressée à l'intention des responsables des partis yverdonnois existants ou en création, et qui comptent présenter des candidats lors des élections communales 2011 :

Mmes les Présidentes, MM. les Présidents des partis politiques yverdonnois,

Lors des précédentes élections communales, législature 2006-2011, une séance d'information avait été organisée par la Municipalité et mon prédécesseur M. MERMOD, à l'intention de la population, notamment des nouveaux votants étrangers, à la Marive.

Les objectifs étaient d'une part d'expliquer les modes de scrutin pour l'élection respective de la Municipalité et du Conseil communal, ainsi que de démontrer concrètement comment voter, en présentant du matériel de vote factice. D'autre part, il s'agissait pour les partis comptant

présenter des candidats aux élections, de se présenter sommairement (env. 10 mn de présentation).

La Municipalité et la soussignée renouvellent l'expérience, dans le cadre des élections pour la prochaine législature 2011-2016, et invitent donc les partis à venir se présenter lors de la séance organisée le **mardi 23 novembre prochain, dès 20h, à l'Aula Magna.**

Une invitation à la population sera insérée dans la prochaine édition du journal Bonjour et nous réfléchissons encore à d'autres modes d'invitation.

La soussignée se tient à disposition pour toute demande d'information à ce sujet.

En vous remerciant de nous confirmer votre participation à cette séance, nous vous présentons, Mmes les Présidentes, MM. les Présidents, nos salutations distinguées.

et c'est signé Mme Sylvie LACOSTE, Secrétaire générale de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Pétition-requête de
M. Marcel DESPLAND**

En date du 9 septembre dernier, nous avons reçu une pétition-requête de M. Marcel DESPLAND au sujet des transports publics, ligne Gare-Moulins.

Dans sa séance du 26 septembre, le Bureau du Conseil communal a pris acte de cette pétition et a décidé, celle-ci ayant un caractère purement administratif, de la transmettre à la Municipalité pour suite à donner.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 14 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Intervention de Mme la Conseillère Gloria CAPT
- Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Une Motion de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Une Question de M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Carmen TANNER

**5. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

CO10.04 et CO10.05

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous prenons acte de la communication CO10.04 concernant l'aménagement du passage inférieur du chemin de la Sallaz entre l'avenue des Sciences et l'avenue Pierre-de-Savoie, ainsi que de la communication CO10.05 concernant le dépassement du crédit d'investissement pour le renouvellement du réseau électrique basse tension et la pose de microtubes aux rues de la Faïencerie, Elie Bertrand, Acacias et de Félice.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

CO10.06

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Président.

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers,

Suite à la parution dans un hebdomadaire romand d'un article mettant en cause un des Municipaux, M. Jean-Daniel CARRARD, la Municipalité souhaite apporter les précisions suivantes sur les procédures qu'elle suit de manière générale, conformément aux prescriptions légales de l'article 65a de la Loi sur les communes et conformément, également, à son propre règlement.

La Municipalité confirme que M. le Municipal CARRARD a fait preuve de transparence et a déclaré ses intérêts, et que chaque fois que la question du projet de plan de quartier Clendy-dessous a été abordé, M. le Municipal a quitté la salle et n'a donc pas pris part, ni au débat, ni au vote.

Par ailleurs, l'étude de ce plan de quartier a été mise à l'agenda pour deux raisons :

- la première parce qu'elle est prévue par le plan générale d'affectation datant de 2003 et
- la deuxième parce qu'elle répond aux objectifs fixés dans le cadre du projet d'agglomération en particulier ceux visant à requalifier et à densifier différents quartiers de la Ville.

M. CARRARD et la Municipalité ont par conséquent agi dans le respect le plus strict des règles et la Municipalité regrette et condamne les attaques dont un de ses membres a fait l'objet.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Excuses de la Poste

Une deuxième petite communication qui vous concerne puisque vous en avez discuté lors de votre dernière séance du Conseil communal : il s'agit du problème que nous avons rencontré avec la Poste lors de l'envoi du 26 août dernier, envoi en courrier A qui est arrivé avec un délai digne d'un courrier C.

Nous avons reçu en date du, nous l'avons reçue le 22 septembre, mais elle n'est pas datée, je remarque cela maintenant, cela continue, une lettre de la poste qui, dans un de ses paragraphes, dit la chose suivante : *nous vous présentons nos excuses pour les désagréments que vous avez subis, par conséquent, nous vous proposons le remboursement de la facture, soit un montant de Fr. 141.--.*

Je souhaitai vous communiquer cela, Mmes et MM. les Conseillers.

M. le Président Thierry GABERELL :

Merci, M. le Syndic.

6. PRÉAVIS N° PR10.26PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA PLANIFICATION DU SECTEUR « LES PARTIES » POUR UN MONTANT DE FR. 670'000.--, DONT FR. 255'000.-- À CHARGE DE LA VILLE.

📖 M. JOHANN GILLIÉRON, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers : Martine FREY TAILLARD, en remplacement de Mme Hélène GRAND-GREUB, Josy TESSA, en remplacement de Mme Jeannette ETAMBA, Martin BARAGAÑO, Jean-Marc COUSIN, Johann GILLIÉRON, Christian GIROUD, en remplacement de M. Etienne MUTRUX, Walter MÜLLER et Brian OOSTERHOFF. M. Fabien RICHARD était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la

commission, M. Johann GILLIÉRON ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion sur l'ensemble du préavis est ouverte.

*Discussion sur l'ensemble
du préavis*

M. le Conseiller Michaël THÉVENAZ :

Une petite question concernant la limitation de vitesse à la rue Kiener : sur le préavis, c'est une zone 30 et sur le rapport, nous avons une zone 20, est-ce que c'est une erreur de frappe ou est-ce volontaire ?

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La limitation de vitesse est prévue à 20km/h. J'explique qu'après l'abandon de la collectrice, après l'abandon de l'avenue des Trois Lacs, il est prévu que la liaison entre Chamard et la petite Blécherette soit probablement réalisée une fois, mais en deux tronçons : un tronçon Chamard et le secteur dont nous parlons aujourd'hui ; et un tronçon petite Blécherette et la rue des Moulins, grosso modo.

Pour éviter que ces deux tronçons ne soient reliés trop aisément ensemble et que nous arrivions, par la construction de deux tronçons qui se rejoignent, à la réalisation de l'avenue des Trois Lacs, dont on nous dit aujourd'hui qu'elle doit être abandonnée pour toute une série de raisons qui pourront être expliquées une fois, mais ce n'est pas l'objet de ce préavis ce soir ; pour éviter que ces deux tronçons ne soient réunis et que l'on arrive au même résultat que si nous avons construit la collectrice sud ou l'avenue des Trois Lac, il a été décidé de créer un espace où la circulation n'est absolument pas favorisée, de telle façon que les automobilistes n'empruntent pas ces deux tronçons.

C'est la raison pour laquelle, si ces deux tronçons sont construits, il y aura au centre cet espace où la circulation sera considérablement entravée par la réduction drastique de la vitesse.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10. 26PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à lancer la planification du secteur « Les Parties ».

Article 2 : Un crédit d'étude de Fr. 670'000.-- lui est accordé à cet effet. Sa participation effective n'est toutefois que de Fr. 255'000.--. Cette dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée dans le compte no 9302 et amortie en 5 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à Fr. 55'500.-- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, Fr. 4'500.-- et l'amortissement, Fr. 51'000.--.

**7. PRÉAVIS N°
PR10.28PR**

CONCERNANT LA 1^{ÈRE} SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2010.

📖 MME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1. Je vais vous lire les titres des chapitres.

Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie de préciser le numéro de compte sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole.

CHARGES

**5. Education et jeunesse
Compte 717.3185 :**

Prestations de tiers

Montage de tente

M. le Conseiller Daniel HOFMANN :

Lors de la séance du 10 décembre 2009, nous avons traité du complément au budget, 2^{ème} série. J'avais alors posé la question à la Municipalité, plus précisément au Municipal en charge, si le complément de Fr. 20'000.-- était la dernière somme que nous allions voter pour ce projet. Il m'a assuré que ce serait la dernière, qu'il n'y aurait pas de nouvelles sommes.

Hors ce soir, je constate qu'il y a de nouveau Fr. 20'000.--.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

La réponse est simple, c'est que les Fr. 20'000.-- qui étaient en crédit complémentaire en fin d'année passée n'ont finalement pas été utilisés, puisque la construction et le montage de la tente se sont fait cette année. Finalement, c'est le même montant, c'est simplement un report d'année.

M. le Conseiller Daniel HOFMANN :

Je remercie M. le Municipal pour sa réponse.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes toujours au point 5 : Education et jeunesse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est donc close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une large majorité.

Discussion sur l'ensemble
du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10. 28PRPR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2010 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 804'200.-- et une augmentation des revenus de Fr. 0.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2010	Fr.	414'800.--
--	-----	------------

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>	
1. Administration générale	Fr. 70'100.--		
2. Finance	Fr. 36'000.--		
3. Bâtiments et urbanisme	Fr. 384'300.--		
4. Service des travaux	Fr. 38'500.--		
5. Education et Jeunesse	Fr. 74'000.--		
6. Police et sports	Fr. 87'800.--		
7. Affaires sociales et Culture	Fr. 40'000.--		
8. Service des Energies	Fr. <u>73'500.--</u>		
Charges supplémentaires	Fr. 804'200.--	+ Fr.	804'200.--
Revenus supplémentaires			<u> </u>
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		Fr.	<u>1'219'000.--</u>

8. PRÉAVIS N°
PR10.37PR

POUR L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2011.

📖 MME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

Je vous prie de prendre l'annexe du préavis à sa première page. Je vais vous lire les numéros d'articles ainsi que les points des premiers articles, et je vous laisse vous manifester si vous souhaitez intervenir.

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur article 2

L'article 2 n'est pas soumis à votation.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.37PR est accepté à l'unanimité moins quelques absents.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'arrêté d'imposition pour l'année 2011 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

9. PRÉAVIS N°
PR10.30PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 366'000.-- POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION DU CORPS DE POLICE.

📖 M. ALAIN WILLOMMET, RAPporteur.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers : Gloria CAPT, Catherine CARP, en remplacement de M. Pascal FER, Silvia GIORGIATTI-SUTTERLET, Madeleine LECHMANN, Pascal BLUM, en remplacement de M. Olivier KERNEN, Jean-Marc COUSIN, Bexhet HALIMI, Walter MÜLLER et Alain WILLOMMET.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Alain WILLOMMET ne donne lecture que des conclusions du rapport.

<i>Discussion sur article 1</i>	<u>M. le Président Thierry GABERELL :</u>
	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à une large majorité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à une large majorité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité moins quelques absents.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR10.30PR est accepté à une large majorité.
	Le Président remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
	<u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à remplacer les équipements de radio communication du Corps de Police ;
	<u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de Fr. 366'000.-- lui est accordé à cet effet ;
	<u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 6607 «Système POLYCOM» et amortie en 10 ans au plus.
10. <u>PRÉAVIS N° PR10.31PR</u>	<p style="text-align: center;">CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 98'000.-- POUR L'IMPLANTATION D'UN « JARDIN DE POCHE » SUR LA PARCELLE COMMUNALE 461 DANS LE QUARTIER PIERRE-DE-SAVOIE.</p> <p style="text-align: center;">📖 MME HÉLÈNE GRAND-GREUB, RAPPOTRICE.</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers : Marinette NICOLLIN, Hélène GRAND-GREUB, Fanny SPICHIGER, Guy ANGELOZ, en remplacement de M. Steves BUCHS, Jean-David CHAPUIS, en remplacement de Mme Maryse SCHNEIDER, Jean-Marc COUSIN, Antonio JACINTO, et Jean-Louis KLAUS, en remplacement de M. Dino PETIT. M. David GRANDJEAN était absent.</p>
	<p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Hélène GRAND-GREUB donne lecture des conclusions du rapport et d'un courriel reçu ce jour : <i>il y a confirmation que le Fonds suisse pour le paysage subventionnera le jardin de poche de Pierre-de-Savoie de Fr. 19'000.-- qui ont été demandés, sauf erreur, par Uniterre.</i> Donc la facture totale va être diminuée de cette somme-là.</p>

<i>Discussion sur article 1</i>	<u>M. le Président Thierry GABERELL :</u> La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 1 est accepté à une grande majorité.
<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 est accepté à une large majorité.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à une large majorité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	Le PR10.31PR est accepté à une large majorité. Le Président remercie la commission pour son travail.
Décision du Conseil	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p>Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'implantation d'un « Jardin de poche » sur la parcelle 461 du quartier Pierre-de-Savoie.</p> <p>Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 98'000.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p>Article 3 : La dépense sera financée par prélèvement au Fonds communal pour le développement durable, compte 928.1810.10 pour un montant de Fr. 36'000.-- ainsi que par la trésorerie générale, pour la somme de Fr. 62'000.-- imputée au compte no 3303 « Jardin de poche Pierre-de-Savoie » et amortie en 10 ans au plus.</p> <hr style="border: 1px solid black; width: 50%; margin: 20px auto;"/>
11. <u>PRÉAVIS N° PR10.32PR</u>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 210'000.- POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES PLACES DE JEUX DANS LES BÂTIMENTS HLM DE LA VILLE.</p> <p> M. DAVID WULLIAMOZ, RAPPORTEUR.</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers : Corinne LACHAT, Marianne SAVARY en remplacement de M. Jean-Marc SANDOZ, Guy ANGÉLOZ, Dino PETIT, en remplacement de Mme Nora LECHMANN, Brian OOSTERHOFF, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Giancarlo VALCESCHINI, Jean-Louis VIAL, en remplacement de Mme Emilienne WAGNIERE et David WULLIAMOZ.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. David WULLIAMOZ y apporte une petite correction: <i>le Municipal était accompagné de M. Jean-François SUTTERLET et non Jean-Marc.</i> Il lit ensuite le vœu de la commission, soit : <i>bien que les accidents sur les places de jeux soient rares (la plupart sont des</i></p>

chutes), la commission émet le vœu que la Commune soit proactive envers les propriétaires privés (sous forme de campagne d'information par exemple) de manière à protéger les enfants et les propriétaires, et donne lecture des conclusions de son rapport.

Discussion sur article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une très large majorité.

Discussion sur l'ensemble
du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR10.32PR est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de mise en conformité des places de jeux des bâtiments HLM de la ville ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 210'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3302 « Places de jeux HLM » et amortie en 15 ans au plus.

**12. PRÉAVIS N°
PR10.34PR**

CONCERNANT LE RENFORCEMENT DES MESURES COMMUNALES DE RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET L'INTRODUCTION D'UNE AIDE FAMILIALE EN RÉPONSE À LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PHILIPP MÜLLER, DU 10 DÉCEMBRE 2009, PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DE MESURES SOCIALES CONTRE LA CRISE.

 MME CATHERINE CARP, RAPPOTRICE.

Composition de la
commission

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CARP, Martine FREY TAILLARD, Stéphanie GONÇALVES-MOJONNIER, Corinne LACHAT, en remplacement de M. Jean-Marc COUSIN, Fanny SPICHIGER, Maximilien BERNHARD, Philipp MÜLLER, Brian OOSTERHOFF, en remplacement de M. Michel WERKLE et Giancarlo VALCESCHINI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la

commission, Mme Catherine CARP donne lecture des remarques de la commission sur les articles ainsi que des conclusions du rapport :

Article 1 : Les ressources humaines font un travail de sensibilisation auprès des Services pour que des personnes en difficulté soient engagées. Bien qu'estimant qu'il est très important que les chefs de services gardent leurs compétences lorsqu'ils procèdent à l'engagement de leurs collaborateurs, la commission estime néanmoins que les incitations auprès des services internes de l'administration communale sont largement insuffisantes au vu du tableau qui figure au bas de la page 6. La commission souhaite que la Municipalité fixe des objectifs annuels par type de mesure.

Article 2 : Le Canton verse aux douze Centres Sociaux régionaux des enveloppes annuelles qui servent à financer l'octroi de l'aide et une certaine réserve qui appartient à la Région pour le financement de projets sociaux régionaux. La Commission fait le vœu que, bien que la Ville d'Yverdon-les-Bains ne disposera que de 30% des voix, elle fasse preuve de force de proposition et qu'elle se concerte avec les communes poursuivant des objectifs similaires, telles que Orbe, Ste-Croix, quant à l'opportunité de renforcer l'utilisation des réserves de l'ARAS, Association Régionale d'Action Sociale.

Article 3 : Les statistiques démontrent une importante perte du pouvoir d'achat. En effet, les ménages sont confrontés à une hausse des primes des assurances maladies, une hausse des prix des loyers et ils sont de plus en plus nombreux à avoir de la peine à boucler les fins de mois. Un commissaire a relevé le manque de maîtrise budgétaire de certains ménages et suggère de mettre en place un système d'information à la population quant à l'existence de prestations de la part des organismes compétents pour donner de l'aide, comme, par exemple, pour les aider à élaborer un budget et faire face au surendettement. Malgré l'augmentation de mesures visant à aider les personnes à bas revenus, le Canton a réduit en quelques années sa dette de 8 milliards à 2,5 milliards et a des finances saines. La même constatation peut être faite pour Yverdon-les-Bains. Ceci dit, les bons d'achat étant destinés à un enfant sur deux et à être dépensés dans les commerces yverdonnois, cette mesure peut être considérée comme un investissement doublement utile pour la Ville puisqu'elle vient en aide à la population qui dispose des revenus les plus faibles tout en permettant aux commerçants de vendre davantage de marchandises.

Article 4 : Le montant de Fr. 450'000.— qui sera mis au budget 2011 est un montant indicatif qui peut évoluer en fonction de l'évolution du nombre d'enfants et du nombre de personnes subsidiées, comme c'est déjà le cas pour la Motion Cotting relative au remboursement des frais de transports publics pour les écoliers dont les parents disposent d'un revenu modeste.

Discussion sur article 1

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion sur l'article 1 est ouverte.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

La proposition de la Municipalité va, de l'avis du groupe UDF, dans la bonne direction. Les mesures sont adéquates en faveur de la réinsertion des demandeurs d'emploi et cela poursuit les efforts actuels et va dans la même ligne.

Le renforcement du pouvoir d'achat est également judicieux et fera fonctionner la machine économique et profitera aux commerçants notamment du centre-ville. Le groupe UDF salue par ailleurs le fait que plus de la moitié des enfants yverdonnois en profiteront.

Le groupe UDF soutient ce préavis et vous invite à en faire de même.

Il y a néanmoins une ombre au tableau, c'est le lien que la Municipalité effectue, d'une part avec ce préavis et d'autre part avec le préavis PR10.33PR concernant la taxe au sac. A notre sens, c'est une erreur de lier les deux choses, la taxe au sac concernera toutes les familles

yverdonnoises alors que les bons d'achat ne concerneront, quant à eux, qu'une partie d'entre elles. Des mesures incitatives, et cas échéant de redistribution, doivent profiter à toutes celles et ceux qui payent une taxe et non pas seulement à une partie. Il s'agira donc, le moment venu, de bien dissocier les deux choses lorsque nous débattrons de la taxe au sac et non pas de tenter de les lier.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une courte majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une courte majorité.

Discussion sur article 3

M. le Conseiller Pascal FER :

Nous ne pouvons que louer l'intention de venir en aide aux familles en difficulté. Néanmoins, les modalités et la nature de cette aide me poussent à vous proposer de refuser l'article 3 et par conséquent l'article 4 de ce préavis.

En effet, parmi d'autres éléments, nous voulons, par une mesure pérenne, faire face à la crise qui est de nature temporaire. De plus, la crise actuelle n'a que faiblement fait sentir ses effets chez nous ; elle est en voie de solution.

Cette mesure pérenne est d'autant plus discutable que l'évolution négative de la dette communale, à terme, doit nous faire réfléchir deux fois à toutes dépenses non structurées. De plus, cette aide liée aux subsides à l'assurance maladie ne fait que renforcer la perversité de l'effet de seuil dans l'aide sociale, puisqu'une fois de plus, une amélioration du revenu brut se traduirait par une diminution du revenu net.

Pour terminer, sur le plan micro-économique yverdonnois, l'octroi de bons liés aux partenaires de la SIC ne garantit pas des retombées purement locales, puisque les grandes surfaces, les grandes enseignes nationales, par essence, risquent d'en être majoritairement bénéficiaires au détriment du petit commerce et de la conjoncture locale.

En fonction de ce qui précède, l'argumentaire pouvant être encore plus long, je vous propose, Mmes et MM. les Conseillers, de refuser les articles 3 et 4 de ce préavis.

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

J'interviens ici au nom de la Commission des finances qui souhaite informer l'assemblée qu'elle appuie la remarque figurant dans le rapport de la commission *ad hoc*, concernant le fait qu'un règlement doit impérativement être établi avant la mise en œuvre de l'aide.

M. le Conseiller Philipp MÜLLER :

Vous me voyez un petit peu pantois face à l'intervention qui vient d'être faite, visiblement au nom du groupe libéral-radical.

Je me permets juste de rappeler à ce Conseil que cette motion a été adoptée à l'unanimité en décembre 2009. Que je sache, la motion n'est pas juste un vœu général formulé. C'est quand même quelque chose, du point de vue de l'instrument, relativement liant. C'est en tous les cas une affirmation assez claire de la volonté du corps délibérant qu'est le Conseil communal. Sur ce plan, je suis un peu surpris d'entendre le représentant du PLRY s'exprimer, visiblement au nom de ce groupe, contre cette mesure sur le plan du principe, première remarque.

Deuxième remarque, nous apprenons, et c'est une autre source d'étonnement, que la crise économique et ses effets seraient terminés. Nous sommes donc aujourd'hui, et je suis vraiment très étonné de l'apprendre, dans une situation où l'effritement du pouvoir d'achat qui était décrit dans cette motion, la réalité de l'impact de la hausse des primes de l'assurance maladie sur les revenus disponibles des ménages yverdonnois -d'ailleurs pas uniquement dans notre Ville mais également dans notre Canton et au niveau fédéral, c'est une problématique générale- et l'effet de la hausse des loyers sur ces mêmes revenus se seraient estompés, d'une sorte de baguette magique, et que par ailleurs, la crise économique est loin ! Je pense, Mmes et MM. les Conseillers, que ce n'est pas une question que nous pouvons juste, par un revers de la main, par une sorte de raisonnement que j'ai de la peine à comprendre, estimer que, tout à coup, nous ne devons plus rien faire, que tout est résolu et nous passons à autre chose.

La troisième remarque, M. le Conseiller, vous parlez des effets de seuil. Il se trouve que pour des raisons professionnelles, je déclare mes intérêts, je travaille au Département de la santé et des actions sociales, les effets de seuil sont très importants du point de vue de la cohérence de la politique sociale que nous menons, c'est à dire que faire en sorte que quand vous travaillez plus, vous ne perdez pas des droits à des régimes sociaux; vous ne perdez pas en pouvoir d'achat parce que tout à coup les impôts augmentent plus fortement que votre revenu, et il se trouve que, sur le plan cantonal, ces effets de seuil ont été éliminés.

De parler ici d'effet de seuil, c'est un non sens, je m'excuse M. le Conseiller, parce que la mesure, telle qu'elle est proposée par la Municipalité, nous en discuterons peut-être tout à l'heure, je l'espère en tout les cas, ne vise justement pas à créer ce type d'effet de seuil, à moins qu'on m'explique que lorsque nous avons un bon d'achat de Fr. 200.-- de plus, parce que vous avez Fr. 200.-- de plus, ceci constitue un effet de seuil, mais vous conviendrez avec moi que ce n'est pas tout à fait exactement dans ce sens que nous pouvons analyser ceci.

Par contre, et là, vous avez raison, M. le Conseiller, nous l'avions évoqué en commission, il peut y avoir, on va dire des zones, non pas d'effet de seuil, mais des zones de non accès à ces prestations, c'est à dire que lorsque vous avez un enfant qui est encore juste subsidié ou que vous avez de la famille qui est juste supérieure au droit au subsidie pour l'enfant, là vous pouvez avoir le problème de non accès aux bons. Et vous conviendrez avec moi que ce n'est pas un effet de seuil.

Donc pour trois raisons, d'une part en termes de cohérence, je trouve que nous ne pouvons pas, sur cette question importante qui touche notre population -et M. BERNHARD l'a rappelé, l'effet toucherait la moitié des enfants yverdonnois- juste par un sursaut d'humeur, je me permet de le taxer ainsi, refuser cette motion d'une part ; d'autre part, je le rappelle aussi et j'espère ne pas être le seul -en tout cas du côté de la gauche et aussi du centre, si j'ai bien compris, nous sommes convaincus- je ne pense pas que la crise soit terminée.

Et que troisièmement, encore une fois, c'est une mesure qui est, en tant que mesure de soutien durable, parce que vous parlez de la question structurelle, tout à fait nécessaire, parce que, dernièrement, et je conclus là-dessus, si vous regardez froidement, si je peux m'exprimer ainsi, les chiffres, depuis quinze ans et cela ce sont des études économétriques qui le montrent, les 40% des ménages suisses et vaudois du segment le moins bien placé ont perdu entre 6 et 10% de leur pouvoir d'achat réel, c'est-à-dire les salaires réels. Heureusement d'ailleurs, en Suisse, ils n'ont pas encore régressé, mais l'augmentation des primes d'assurances maladie, l'augmentation du coût de la vie et l'augmentation des loyers font en sorte que dans le 40% des ménages les moins bien placés, ma foi et c'est un effet d'une crise structurelle, ils ont régressés de 6 à 10%.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Mmes et MM. les Conseillers, de ne pas donner suite à cette demande de non entrée en matière ou en tous les cas de rejet de ces deux articles. Je vous remercie.

M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :

Juste deux ou trois éléments supplémentaires aux propos de M. le Conseiller MÜLLER pour parler de la crise. J'aimerais juste rappeler que nous avons encore aujourd'hui un taux de chômage, avec les dernières statistiques, de 7,5%. Après, il y a quelques problèmes avec ces statistiques, mais cela montre quand même que la crise n'est pas terminée. Si nous ajoutons à cela, les bénéficiaires du RI, nous avons une population précarisée qui est au delà de 10 à 12% et c'est une valeur basse.

La deuxième chose, c'est que si nous comparons la situation de notre Commune avec d'autres, sur le plan du revenu des ménages, nous constatons que nous sommes nettement en dessous de la moyenne cantonale. D'ailleurs, cela nous permet de bénéficier en partie de la péréquation, vous l'avez lu dans le préavis concernant l'arrêté d'imposition. La valeur du point d'impôts à Yverdon-les-Bains est de l'ordre de Fr. 30.-- par habitant alors qu'elle peut aller jusqu'à plusieurs centaines de francs dans d'autres communes vaudoises. Cela montre bien que la situation n'est pas très favorable à Yverdon-les-Bains.

La troisième chose concerne, de manière plus générale, la politique que la Ville doit mener pour soutenir ces populations en difficultés, ces habitants qui ont peu de moyens. Nous l'avons fait il y a de nombreuses années déjà pour les aînés qui bénéficient d'une prestation complémentaire communale, appelons-la comme cela, qui vient s'ajouter à la prestation complémentaire qui est prévue dans les dispositions cantonales et fédérales. Donc, nous avons déjà utilisé ce même moyen dans un autre contexte pour soutenir, à l'époque, les populations les plus précarisées qui étaient les aînés.

Aujourd'hui, nous voyons, d'après les statistiques, que ces populations précarisées se rajeunissent de plus en plus et que les jeunes sont particulièrement en difficultés, notamment aussi les jeunes familles avec enfants et c'est donc dans ce sens-là que nous devons concevoir cette aide qui est une aide conjoncturelle, c'est vrai, mais aussi une aide qui est amenée à durer parce que crise ou pas crise, nous avons toujours une catégorie de population qui est dans le besoin.

Mme la Conseillère Soufia FÉKIH :

Moi, je ne rejeterai pas cet article 3. Par contre, je suis très déçue de voir que l'aide va être constituée en bons d'achat qui seront remis à un certain nombre de personnes. J'aurais préféré que ce soit aux personnes elles mêmes à décider de comment elles allaient utiliser cette aide et non pas que nous leur imposions d'aller dans tel ou tel commerce, ceci d'une part.

Ce qui me choque, cela me rappelle une vieille histoire de ces dames de la charité qui tricotaient chacune dans une couleur différente leurs chaussettes, pour pouvoir reconnaître leurs pauvres à l'église. Cela me rappelle un peu cela, je tenais juste à le dire.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée.

Vote**L'article 3 est accepté** à une courte majorité.*Discussion sur article 4*

La parole n'est pas demandée.

Vote**L'article 4 est accepté** une courte majorité.*Discussion sur article 5*

La parole n'est pas demandée.

Vote**L'article 5 est accepté** à une courte majorité.

Discussion sur l'ensemble
du préavis

Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR10.34PR est accepté à une courte majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte du dispositif de mesures d'aide à l'emploi utilisé au sein de l'administration communale ;

Article 2 : Le Conseil communal prend acte de la collaboration renforcée au sein des deux régions d'action sociale d'Yverdon-Grandson et l'Orbe-Cossonay-La Vallée, compte tenu du projet de fusion de ces dernières ;

Article 3 : La Municipalité est autorisée à instituer une allocation d'aide aux familles aux revenus modestes, selon la clef de répartition proposée, dès le 1^{er} janvier 2011 ;

Article 4 : Le Conseil prend acte que le coût de la mesure, soit un montant de Fr. 450'000.- sera porté au budget 2011 ;

Article 5 : Le Conseil accepte la réponse apportée à la motion de Monsieur le Conseiller Philipp MÜLLER du 10 décembre 2009 portant sur le développement de mesures sociales contre la crise.

**13. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
IMMOBILIERES**

M. le Président Thierry GABERELL :

La démission de M. Jean-Marc COUSIN en tant que membre de la Commission des affaires immobilières laisse un siège à repourvoir dans cette commission.
J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET:

Le groupe Socialiste a l'honneur de vous présenter la candidature de M. Jean-Yves GUYON.

M. le Président Thierry GABERELL :

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose à nouveau, sauf avis contraire, de voter à main levée :

À l'unanimité, **M. Jean-Yves GUYON est élu comme membre de la Commission des affaires immobilières.**

M. Jean-Yves GUYON, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite également beaucoup de plaisir dans cette Commission.

**14. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

14.1

Une Intervention de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Accusations par le journal « Vigousse » à l'encontre de M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD.)

Au nom du Parti libéral-radical yverdonnois, je remercie la Municipalité pour le démenti qu'elle a apporté, en début de séance, aux graves et fausses accusations qu'un journal, soi-disant satirique, qui se prend pour le Canard Enchaîné, mais dont le niveau ne s'élève guère au-dessus du Journal des Brandons, a cru bon de porter à l'encontre de notre Municipal Jean-Daniel CARRARD. Comme vous l'avez entendu, toutes les accusations portées contre lui sont fausses.

Il est inadmissible que le journaliste chevronné, qui a osé signer l'article, n'ait pas vérifié ses sources avant de jeter en pâture à ses lecteurs la tête d'un Municipal en prétendant qu'il aurait abusé de sa fonction politique pour en tirer un avantage personnel, notamment en incitant la Municipalité à prendre une décision le favorisant. Ce journaliste a gravement violé toutes les règles déontologiques de sa profession en ne procédant à aucune vérification, notamment en téléphonant à notre Municipal pour examiner la véracité des informations que quelqu'un de bien au fait du dossier a dû lui donner.

Notre Municipal réfléchit actuellement à la suite judiciaire à donner à cette affaire.

Mais ce qui est encore plus grave, c'est qu'un Député, Conseiller communal, ici présent, reprenne, tout de suite après la publication de l'article, dans un communiqué de presse au nom de son parti, les mêmes graves et fausses accusations portées à l'encontre de notre Municipal sans, lui non plus, prendre la peine de vérifier la véracité ou non des informations parues, ce qui pourtant lui était facile, soit en téléphonant directement à M. CARRARD, soit en interpellant son Municipal.

Il est inadmissible et impardonnable d'avoir aidé à propager des informations mensongères sans aucune vérification et par le biais d'un communiqué de presse, donc par un vecteur permettant ainsi une diffusion à large échelle.

Ni le journaliste, ni le Député-Conseiller communal, ne semble s'être posé la moindre question sur l'atteinte à l'honneur que représentaient ces accusations comme si le fait de faire de la politique autorisait tous les abus et toutes les dérives.

Mmes et MM., il s'agit pourtant bien d'une atteinte à l'honneur, grave qui plus est, soit d'une infraction pénale.

On peut certes remercier la Municipalité pour sa communication de tout à l'heure, et plus particulièrement le journal La Région qui lui, a pris la peine, conformément aux règles déontologiques de la profession, de se renseigner complètement avant de publier un article. Il n'en demeure pas moins que tous les communiqués de presse, toutes les conférences de presse et toutes les communications publiques ne seront pas suffisantes pour réparer les dommages collatéraux générés par ces graves accusations. Il en restera toujours quelque chose.

La campagne électorale semble bel et bien avoir commencé, mais d'une manière particulièrement inadmissible et intolérable. Le Parti libéral-radical yverdonnois ose espérer que les partis politiques qui prendront part à cette campagne sauront se comporter de manière digne comme cela a été le cas lors des précédentes campagnes.

Merci de votre attention.

M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ :

Ce n'est pas l'œuvre d'un Député-Conseiller communal ici présent, comme vous le dites, vous pourriez citer directement M. VENIZELOS, que ce communiqué de presse, c'est l'œuvre de tout un groupe entier. Il a signé, il a donné son contact pour plus d'informations, c'est lui qui a

assumé la responsabilité de répondre aux besoins supplémentaires.

Ce communiqué ne comporte aucune des accusations que vous lui prêtez, ou je vous mets au défi de nous les citer. Les informations qui sont contenues dans ce communiqué de presse ont été vérifiées. Il y a une erreur, effectivement, non, il y a deux erreurs : « Vigousse » n'est pas un hebdomadaire mais un bimensuel, et M. CARRARD et ses deux associés dans cette opération n'ont pas acheté deux, mais trois parcelles. Pour le reste, toutes les informations diffusées dans ce communiqué, nous pouvons les maintenir.

Le choix de la forme et la vitesse de réaction n'étaient peut-être pas les plus adéquats. Nous avons peut-être, effectivement, diffusé trop rapidement ce communiqué, certains nous l'ont dit et nous sommes prêts à l'admettre.

Nous avons prévu ce soir et nous l'avons annoncé il y a dix jours au Président de cette noble assemblée, une demande d'intervention. J'imagine que vous l'aviez faite avant encore puisque vous êtes passée avant. Je laisse M. VENIZELOS donner cette information.

Nous avons posé des questions qui restent légitimes dans ce communiqué de presse. Les réponses nous satisfont, mais je pense que nous allons nous exprimer là-dessus par la voix de M. VENIZELOS.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.2

Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Article de presse sur l'acquisition de terrains par M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD et accusations.)

Ma question c'est transformée en intervention, il y a un certain temps déjà et dans la lignée de la thématique qui va être abordée pour essayer de calmer les esprits, j'aimerais vous faire part de l'intervention suivante au nom du groupe des Verts.

Les récents articles de presse concernant l'acquisition de terrains par un membre de la Municipalité dans le secteur de Clendy-dessous ont entraîné des réactions en chaîne et suscité de vives réactions.

Les éclaircissements communiqués par la Municipalité ainsi qu'un entretien avec le Municipal concerné nous ont permis d'obtenir des réponses complètes aux légitimes questions soulevées par cette affaire.

Il apparaît à la lumière de ces nouveaux éléments que, tant la Municipalité dans son ensemble que le membre de l'exécutif concerné, ont agi de façon transparente et appropriée.

Les Verts sont satisfaits de constater que les règles éthiques indispensables au bon fonctionnement de nos institutions et à la défense sans ambiguïté des intérêts de la collectivité publique ont été respectées dans ce cas précis. Nous y resterons attentifs à l'avenir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.3

Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Trafic automobile et respect des vitesses.)

Depuis quelques temps, au Conseil communal, il y a maintes questions au sujet du trafic automobile : vitesse 30km/h pas respectée au Prés-du-Lac, vitesse excessive à la montée de Floreyres, sur la route de Cheseaux-Noréaz, à la rue des Philosophes, à la rue du Buron, le long de l'avenue de la Gare, etc.

Pour remédier à ce problème, la Municipalité a décidé de mettre des modérateurs de trafic, des gendarmes couchés à l'avenue de la Gare, des bacs au Prés-du-Lac et à la montée de Floreyres et bientôt à la rue des Philosophes.

La pose et l'entretien de ces différents objets coûtent cher et ils gênent tous les usagers, ceux qui respectent les limitations de vitesse, les deux roues et les piétons. Ils n'empêchent que très peu les véhicules motorisés de dépasser la vitesse prescrite.

Je pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour faire respecter les limitations de vitesse ?
2. Envisage-t-elle une fois d'acquérir un radar pour que seul les contrevenants soient punis et pas tous les usagers de la route ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Effectivement, l'histoire du radar revient cycliquement dans les esprits, et revient au Conseil communal.

Je crois que nous allons confier cette tâche au nouveau commandant de police et il aura tout le loisir de regarder ce qui existe sur le marché et de venir avec un rapport circonstancié à la Municipalité, et accessoirement, si la Municipalité le décide, de proposer une solution d'achat de radar à ce Conseil communal.

Pour ce qui est des mesures provisoires, et bien, comme toutes les mesures, elles doivent être suivies de près. Alors, il y a des endroits où cela se passe plutôt bien et il y a des endroits plus conflictuels. Nous avons déjà parlé de la colline de Floreyres où les cônes ont plutôt tendance à se déplacer au fur et à mesure des jours. Ce sont des mesures qui sont visiblement insatisfaisantes et c'est une chose qu'il faut suivre de près.

Simplement, il faut donner un petit peu de temps aux essais qui se font dans la Ville pour permettre aux différents services, que ce soit à la Police, mais d'autres aussi, de pouvoir se situer et la Municipalité sera attentive au fait que les zones d'essai ne le restent pas trop longtemps.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je remercie M. le Municipal pour sa réponse et je me réjouis de voir le résultat de ces essais.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.4

Une Motion de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Site internet de la Ville.)

Le site internet de notre Ville a été relooké et mis en forme dans une unité de présentation que l'on peut apprécier ou décrier selon le goût des uns et des autres. Je ne me prononcerai par conséquent pas sur ces éléments-là, mais souhaite plutôt aborder la question du fond et des contenus.

Comparativement à d'autres localités de taille identique, force est de constater que le site internet de notre Ville ne soutient pas la comparaison dans ce domaine et cette intervention invite la Municipalité à développer l'offre de contenu afin d'en faire un site encore plus utile à la population ainsi qu'aux visiteurs proches ou lointains qui souhaitent découvrir les attraits nombreux de notre localité.

La Municipalité développe depuis plusieurs années une politique de communication pour faire connaître ses actions, ses projets, pour présenter ses services et pour valoriser la Ville et

contribuer à son rayonnement.

Le site internet « www.yverdon-les-bains.ch » a été conçu dans ce but avec l'objectif de diversifier les moyens d'information de la population et pour mettre à sa disposition les renseignements administratifs utiles ainsi qu'en donnant accès à des formulaires de nature diverse.

Cet objectif est certes partiellement atteint, notamment grâce au « guichet en ligne », mais il faut bien admettre que l'information destinée à la population n'est pas facile à trouver et qu'elle souffre d'un manque de réactivité tout en ne collant pas souvent avec l'actualité récente. Un lien vers l'actualité politique communale renvoie, certes, à l'édition électronique du journal communal « Bonjour », mais vous en conviendrez, cela ne saurait constituer une information que l'on pourrait qualifier de « réactive ».

Par cette motion, il est demandé à la Municipalité de développer l'information de la population avec régularité et réactivité en mettant à disposition des internautes, donc des habitants de notre Ville, des pages internet munies de flux RSS concernant les objets suivants :

- les communiqués et préavis de la Municipalité
- les communiqués de la police
- les chantiers de construction en Ville
- les avis de mise à l'enquête publique
- les offres d'emploi
- un agenda des événements culturels
- un agenda des événements sportifs.

La plupart de ces nouvelles se trouvent déjà sur le site, mais l'avantage du flux RSS c'est qu'il évite à l'internaute d'aller parcourir tout un site puisque c'est l'information qui vient à lui instantanément dès qu'une nouvelle est publiée sur l'une des pages à laquelle il s'est abonné, j'ajoute que c'est gratuit. Plusieurs navigateurs internet donnent accès à ces informations.

Par ailleurs, j'invite la Municipalité à publier, à l'issue de ses séances hebdomadaires, un résumé des décisions politiques sur le site internet, sous la forme de comptes-rendus sommaires, à l'image des décisions du Conseil d'Etat vaudois que l'on peut trouver sur le site www.vd.ch. Une telle diffusion offrirait une heureuse transparence et permettrait aux citoyens de suivre le traitement des objets, en complément des communiqués de presse. Ces publications devront naturellement respecter la loi cantonale sur l'information impliquant que toute décision de nature confidentielle ou se heurtant à des intérêts publics ou privés prépondérants ne pourra pas être communiquée par ce biais.

A l'instar de Lausanne, je demande également que soit étudiée la possibilité de donner accès aux principales actualités du portail internet via une application pour l'internet mobile, comme iPhone, par exemple. Simple et conviviale, celle-ci devrait permettre de consulter l'agenda web des manifestations sportives et culturelles, les communiqués et préavis ainsi que la liste des chantiers et leur localisation. Dans une ville qui cherche à promouvoir la formation des jeunes et qui veut renforcer son attractivité, l'application gratuite « Yverdon-les-Bains » disponible sur App Store constituerait un premier pas vers une généralisation attendue de l'internet mobile, et permettrait de tester en grandeur nature l'intérêt des utilisateurs pour ces technologies d'avenir.

Motion

J'invite donc la Municipalité à définir la nature des informations actualisées qu'elle souhaite voir publier sur son site internet et lui demande de faire développer les flux permettant à l'internaute de s'abonner aux informations qu'il juge intéressantes et d'évaluer l'opportunité de mettre à disposition des citoyens une application destinée à l'internet mobile.

La réponse à cette motion pourrait également fournir les éléments utiles à la motion déposée le

6 mai 2010 par M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET intitulée « pilier public virtuel ».

Je souhaite que cette motion soit renvoyée à la Municipalité. Merci de votre attention.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole est ouverte sur cette motion.

M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

Je crois qu'il faut vivre avec son temps, c'est à dire, communiquer avec des amis australiens, mais ne pas connaître son voisin du dessous. Je crois qu'internet est une chose magnifique, mais je crains un problème.

Si tous ceux qui ont internet savent tout, pratiquement rapidement, j'ai peur que nous créions des citoyens à deux vitesses, c'est à dire que ceux qui ne possèdent pas internet, vont être privés d'informations et cela me gênerait.

Je demande donc à la Municipalité de faire attention de ne pas fermer des guichets, parce que l'information est sur www..... Je leur demande également de ne pas acheter des disques de musiques classiques, comme lorsque nous téléphonons à un service de l'Etat de Vaud où nous devenons plus vite mélomane que d'avoir la réponse à la question que nous posons.

C'est mon souhait. Je remercie la Municipalité.

M. le Président Thierry GABERELL :

Monsieur le Conseiller, nous étions bien en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre b de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité. La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :

La motion déposée par M. VALCESCHINI me permet de vous en informer, la Municipalité a décidé de revoir le site internet de la Commune il y a déjà plusieurs mois de cela. Le travail est en cours et un certain nombre d'améliorations vont être introduites dans ce site, non seulement au niveau du graphisme, mais aussi au niveau de son utilisation avec les technologies les plus modernes.

Je pense que parmi les nombreuses propositions ou souhaits que vous exprimez, il y en a toute une série qui sera intégrée dans le nouveau site de la Commune, donc je ne vois pas de raison de refuser cette motion.

M. le Président Thierry GABERELL :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Discussion sur la prise en considération et son renvoi à la Municipalité

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins quelques abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.5

Une Question de M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ (Equipement pour attacher les cycles dans les places de stationnement.)

L'intégration dans une nouvelle commune prend parfois de drôles de formes. Ainsi, je me sens un peu plus Yverdonnois depuis la nuit de samedi à dimanche dernier. Pourquoi ? Tout

simplement parce que je me suis fait voler mon nouveau vélo.

Je suis sûr que bon nombre d'entre vous ont déjà vécu cette expérience très agaçante. Je pensais digérer cette frustration et reprendre un peu la marche à pied, avec un certain fatalisme. Mais en découvrant le lendemain, dans les locaux de la police municipale, que j'étais le 7^e citoyen de la journée à venir signaler le vol de ma bicyclette, je me suis dit qu'on ne pouvait pas se contenter de ce fatalisme indéfiniment.

Le phénomène dépasse manifestement le vol d'usage du samedi soir et les gestes absolument crétins qui consistent à s'emparer du bien d'autrui et de s'en débarrasser dans un des canaux de la Ville. L'hypothèse qu'une camionnette vienne tout simplement se servir dans les rues des vélos même cadennassés pour les libérer à l'abri des regards n'a rien de farfelu. Et pour contrer cela, un seul moyen : il faut pouvoir attacher son vélo à une installation solidement arrimée dans le sol. Ce n'est le cas d'aucune des trois places de stationnement à vélo de ma rue et cet équipement reste finalement très marginal en ville.

Je pose donc la question suivante à la Municipalité :

- Envisagez-vous d'équiper à court terme, sous entendu, pas forcément en attendant la réalisation du programme d'agglomération, la majorité des places de stationnement dédiées aux deux roues, d'installations permettant d'attacher son cycle ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :

Et oui, M. le Conseiller, je vais parler d'agglomération, puisque c'est bien dans ce contexte-là que nous avons réfléchi à cette question. Non pas pour repousser aux calendes grecques la demande que vous formulez, mais pour vous dire, qu'effectivement, il existe aujourd'hui une étude, il y en a eues de nombreuses, mais avec l'argent que le Conseil communal nous a octroyé, nous avons pu en faire beaucoup, une étude et une planification des travaux pour améliorer les places de stationnement pour les cycles dans l'ensemble de la Ville.

Et d'ailleurs, cet après-midi, nous étions en séance avec les services techniques pour discuter du futur plan des investissements que vous recevrez à la fin de cette année dans lequel vous découvrirez des montants qui sont prévus pour l'aménagement progressif d'un certain nombre de ces places sur l'ensemble du territoire communal, donc des places sécurisées dans le sens de ce que vous dites, simplement avec plus d'efficacité que le système actuel. Simplement, peut-être qu'il faut mettre le cadenas autour du cadre également pour éviter... !

M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ :

C'était le cas !

M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :

Bien voilà, j'ai essayé, pas pu !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.6

Une Question de Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Vélos volés-vandalisés, suite motion de 2003.)

Yverdon-les-Bains est une ville idéale pour la mobilité douce, on ne le dira jamais assez. Cette opportunité fait que le vélo y règne en maître depuis des décennies, avant même que le concept ne devienne une priorité écologique et sanitaire et soit sérieusement repris dans le

développement , on ne le dira pas assez ce soir, d'AggloY.

Malheureusement, les cycles sont souvent volés ou vandalisés, nous ne nous étions pas donnés le mot, mais comme cela, c'est de notoriété publique.

Un exemple édifiant en est l'état du parking à vélos de la place de la Gare.

Je vous fais circuler, pour preuve, une photo qui était mieux sur l'écran que le papier, mais enfin, je vous la décris, elle a été prise dimanche matin. La personne qui a pris cette photo a vu ces vélos et le soir, c'était toujours la même chose, donc ce sont deux carcasses qui sont dépossédées de leurs roues et qui traînent par terre.

La situation est choquante certes, mais ce qui l'est encore plus, c'est que ces carcasses y ont traîné pour le moins le dimanche tout entier.

Les usagers du parking le savent bien, des vélos vandalisés, désossés, des roues ou carcasses traînent des semaines, voire des mois, dans le parking. Il en est de même aux coins des bois, le long ou dans les canaux et sur la voie publique.

C'est inacceptable !

Chacun sait qu'un lieu sale ou glauque attire la saleté et devient un endroit propice à l'incivilité...

Notre Municipalité l'a compris dans certains cas. J'en prends pour preuve le soin que le Service des travaux apporte à nettoyer les plages et jardins, y compris le dimanche durant les périodes d'affluence.

Il en va, me semble-t-il, de même pour la place de la Gare, porte d'entrée de la Ville, lieu sensible dont la fréquentation est forte et constante.

Cette photographie me suggère deux sortes de questions :

La première a trait à la sécurité et à la prévention et la seconde au ramassage des vélos volés ou abandonnés, dont une motion que j'ai déposée le 2 octobre 2003 attend toujours réponse. Elle avait été renvoyée à la Municipalité par une large majorité du Conseil.

Je me permets d'en rappeler les points essentiels :

Je proposais donc à la Municipalité d'étudier :

- *la possibilité d'une meilleure récupération des cycles abandonnés, par le biais de la police Municipale et des patrouilles, bien sûr, mais peut-être en collaboration avec le Service des travaux (en effets, les vélos annoncés pourraient être emportés en même temps que le ramassage régulier des ordures.)*
- *la mise en place d'un « service-vélo-volé » : il ne s'agirait pas d'un service communal, bien sûr, rassurez-vous, mais d'un numéro de téléphone spécifique, que nous pourrions mettre en place avec une association ou quelqu'un d'autre, pour l'annonce de la disparition de vélos et de vélos trouvés. Ce numéro pourrait être largement diffusé, par voie de presse, par courrier, annexé au courrier annuel de ramassage des ordures.*

Cette manière de procéder permettrait :

- *de faciliter la tâche des citoyens qui se sentent responsables*
- *d'améliorer l'efficacité dans la récupération des cycles volés*
- *de renforcer la prévention d'actes incivils de déprédation*
- *de diminuer le coût qu'engendrent les vols des vélos pour la population*

parce que vous savez que lorsqu'un vélo est volé et qu'il traîne, tous les jours, il lui manque

quelque chose de plus.

Voici mes questions :

- Les patrouilles de police dont la présence sur la place de la Gare est évidente, en tout cas aux heures de pointe, ont-elles l'interdiction de s'occuper du parking à vélo ? Ou celui-ci n'est-il pas dans leurs attributions ?

Je continue d'être approchée par des citoyens dépités qui annoncent des vélos abandonnés et qui les voient se dégrader de jour en jour sans que personne ne vienne les chercher...

Moi-même je démissionne parfois et dépose (en voiture !) devant la fourrière à vélos, les cycles qui traînent depuis plusieurs jours le long du chemin qui borde le bois des Vernes qui est à côté de chez moi.

- Qui s'occupe du ramassage des vélos abandonnés aujourd'hui ? La police, le Service des travaux ? Quelle est la procédure ?

Cette situation, Mmes et MM, EST un non respect à tous ceux qui font l'effort de se déplacer à vélo, soit environ 1500 élèves tous les jours et une grande partie de la population yverdonnoise, et qui, ce faisant, permettent à notre Ville de respirer et contribuent à une baisse évidente des coûts de la santé !!

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Visiblement, il y a une fuite de plus, puisque dans deux semaines environ, il y aura un rapport sur la table de la Municipalité qui va présenter un concept que la police a mis en place avec la société Démarche, qui est une association de fin de droit au chômage ainsi que le foyer Petitmaître, pour ramasser les vélos sur le domaine public.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Simplement que le domaine public est effectivement difficile à gérer ; que la police ne peut pas passer son temps à ramasser les vélos et que les policiers qui sont en faction sur la place de la Gare sont souvent à pieds, donc c'est difficile de rentrer avec des carcasses sur l'épaule et ce n'est d'ailleurs pas ce que nous leur demandons, vous avez raison.

C'est pour cela que, en collaboration avec cette société Démarche et le foyer Petitmaître, nous avons mis un concept en place qui va permettre de répondre à toutes les interrogations que vous avez, de ramasser les vélos, d'avoir également un site internet pour pouvoir consulter les vélos qui ont été trouvés, et peut-être aussi les vélos à vendre.

Ce rapport, qui est extrêmement complet, sera présenté à la Municipalité dans environ deux semaines et, si celle-ci suit les propositions, sera ensuite présenté au Conseil communal. Voilà Mme la Conseillère, je me réjouis de pouvoir en discuter avec vous.

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Merci M. le Municipal de votre réponse qui me réjouit. S'il y a eu fuite, et bien, elle est de vous, parce que je ne savais pas que c'était prêt. Sept ans après, je suis très heureuse que vous ayez pris acte de ma motion. Je vous remercie beaucoup.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Nous ne maîtrisons pas toutes les fuites !

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.7

Une Interpellation de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Ligne à haute tension à Yverdon-les-Bains.)

Lors de notre dernier Conseil, je demandais à la Municipalité des éclaircissements autour de la mise à l'enquête de la ligne à haute tension pour alimenter la sous-station mobile des CFF.

Depuis un mois, les choses se sont accélérées : le délai d'envoi d'oppositions est échu ; 200 oppositions ont été déposées auprès de l'Office fédéral des transports ; une pétition circule dans la Commune et a déjà été signée par 600 personnes en très peu de temps. Bref, comme on pouvait s'y attendre, le tracé de cette ligne à haute tension ne fait vibrer que son nom, et les yverdonnois n'en veulent pas.

Afin d'appuyer la Municipalité dans ces tractations et d'entendre les Yverdonnois concernés par cette mise à l'enquête, les différents chefs de groupe de notre Conseil souhaitent **interpeller la Municipalité par le biais d'une résolution, soit par le texte suivant :**

Le Conseil communal prie la Municipalité d'Yverdon-les-Bains d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour mener à bien les négociations avec les CFF afin de faire changer le tracé contesté de la ligne à haute tension.

Cette interpellation est cosignée par :

Mme Martine FREY TAILLARD, S & E

M. Jean-David CHAPUIS, UDF

M. Pierre DESSEMONTET, PSY

M. Eric GENTIZON, PLRY

M. Jean-Louis VIAL, UDC

et moi-même pour les Verts.

Je me permettrais encore juste quelques explications autour de cette interpellation sous forme de résolution. Nous savons tous que la Municipalité s'oppose farouchement au tracé de cette ligne à haute tension et fait tout son possible pour le faire changer. Du coup, certains me diront : pourquoi enfoncer des portes déjà ouvertes ? Et bien, parce qu'une résolution a pour but dans ce cas d'appuyer la Municipalité dans ses démarches et comme nous sommes l'organe délibérant, c'est notre droit d'édicter notre position face à certaines problématiques et d'ajouter notre poids dans les tractations.

Nous représentons les Yverdonnois et leurs incertitudes et inquiétudes. Il paraît donc tout à fait adéquat que le Conseil communal donne son avis sur ce point. Je ne peux donc que vous inviter à accepter cette résolution et vous remercie de votre attention.

M. le Président Thierry GABERELL :

Nous sommes donc en présence d'une interpellation au sens de l'article 65 de notre règlement. Vous nous avez cité plus que cinq noms qui appuient votre interpellation, j'ouvre donc la discussion sur cette interpellation.

La parole n'est pas demandée. Au niveau de la résolution, la Municipalité veut-elle ajouter quelque chose ? Non. Puis-je avoir le texte de cette résolution.

La discussion est ouverte sur la résolution suivante :

Le Conseil communal prie la Municipalité d'Yverdon-les-Bains d'entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour mener à bien les négociations avec les CFF afin de faire changer le tracé contesté de la ligne à haute tension.

La parole n'est pas demandée, nous votons.

*Discussion sur
l'interpellation*

*Discussion sur la
résolution*

Vote

La résolution ci-devant est soutenue à l'unanimité.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Merci à tous pour ce vote unanime.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

14.8

Une Question de M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ (Remplacement horloge du Collège des Quatre-Marronniers.)

Ce soir, nous avons accordé, dans les crédits complémentaires, des montants tout de même assez conséquents au Service de l'urbanisme.

Ces jours, nous fêtons les 50 ans du Collège des Quatre-Marronniers. Depuis plus d'une année, là-bas, l'horloge a été retirée parce qu'elle était en très mauvais état. Je me suis déjà approché de deux Municipaux, dont un a pris la chose plus au sérieux, tandis que le Municipal directement concerné a plutôt souri.

Je pense qu'il est regrettable que nous arrivions à un anniversaire et que ce peu de chose n'ait pas été réglé.

Alors, je demande que cela se fasse dans les meilleurs délais, sinon on s'approchera peut-être d'un sponsor !

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Thierry GABERELL :

La discussion est toujours ouverte au point 14 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Oui, M. le Président.

**Réponse de la
Municipalité**

M. le Municipal Marc-André BURKHARD à Mme la Conseillère Marianne SAVARY : questions du 2 septembre 2010 concernant la Télé.

Mme la Conseillère Marianne SAVARY avait posé quatre questions :

1. La Municipalité sait-elle combien de journalistes travaillent dans les locaux de La Télé Yverdon-les-Bains, et à quel taux, pour couvrir la Ville et sa région ?

Réponse : La Télé compte deux journalistes (sur 18 au total) dans les locaux de la rue Haldimand. Il s'agit de Mme Carole PANTET et de M Christian DONINELLI. Ils utilisent la rédaction de la rue Haldimand pour préparer, tourner et monter leurs sujets d'actualité, qui sont diffusés principalement dans les Nouvelles Vaud de 19h00. Comme dans toute entreprise de la taille de Vaud Fribourg TV SA, société en démarrage, il arrive que les employés soient appelés à donner des coups de main sur d'autres lieux de travail, que ce soit à Lausanne ou à Fribourg. Il arrive donc que ces deux journalistes soient parfois, comme leurs collègues d'ailleurs, en mission hors de leur port d'attache.

2. La Municipalité dispose-t-elle de chiffres sur le taux d'audience régionaux pour évaluer l'intérêt que les téléspectateurs du Nord Vaudois manifestent pour cette chaîne ?

Réponse : Malheureusement, il n'existe pas de chiffres d'audience régionaux. Le Telecontrol est un outil scientifique qui fonctionne lorsque le bassin audité bénéficie de suffisamment de boîtiers situés chez un "panel représentatif", qui comprend donc suffisamment de ménages/individus représentatifs de la population. La Télé diffuse dans une zone définie par le Conseil fédéral et c'est Mediapulse, fondation qui gère le Telecontrol, qui a pour mission d'auditer notre zone complète, pas de la diviser en sous-marchés. Même si cela était fait à la demande du Conseil fédéral, il serait très complexe, voire impossible, de rendre tous les sous-marchés scientifiquement valables.

3. Est-ce qu'il lui semble possible de faire aujourd'hui quelque chose pour que la situation s'améliore ?

Réponse : La situation est jugée bonne pour Yverdon-les-Bains, de même que pour l'ensemble du Nord-vaudois. La Télé nous rappelle l'étude quantitative menée au terme des six premiers mois d'existence de la Télé et qui démontrait que le Nord-vaudois avait bénéficié de plus de 150 sujets d'actualités traités, un nombre quasi identique à la région Riviera-Chablais. Ce trend a été suivi et il existe toujours autant de sujets nord-vaudois traités chaque semaine.

Il est vrai que la concession de La Télé couvre une surface très importante allant des portes de Genève aux portes de Berne, habitée par près d'un million de personnes et que toutes ont droit à un traitement égal. Yverdon-les-Bains n'est plus seule dans sa zone (à l'instar de Canal NV), ce qui évidemment peut contribuer à laisser une impression mitigée par rapport à la situation antérieure.

4. La Municipalité est-elle satisfaite de la situation ?

Réponse : Compte tenu de ce qui est venu de se dire, la Municipalité ne peut que constater que sa participation au capital de Télé SA ne couvre qu'une partie de ses besoins en termes de couverture médiatique, puisqu'elle doit partager les tranches d'émissions avec bien d'autres régions.

Pour compenser ce phénomène, elle vient d'initier, avec le soutien du groupe Actions communication de l'ADNV et de la Déléguée à la communication, un projet de plateforme multimédias.

Deux volets à ce projet : d'une part, utiliser le canal mis à disposition par Cablecom pour diffuser des images et/ou reportages centrés sur Yverdon-les-Bains et sa région. Dans un premier temps il s'agira de pages tournantes, puis de sujets filmés. L'on parle ici de sujets de quelques minutes. D'autre part, pour atteindre cet objectif et plus largement favoriser la diffusion d'informations de toutes catégories sur Yverdon-les-Bains et sa Région, sera créée une plateforme multimédias, via une start up soutenue par la HEIG-VD, qui s'appellera « Jenova ».

Son rôle sera de générer plusieurs types de supports d'information (vidéos, sons, images, données pour Smartphone, etc.), sur des thématiques qui lui seront soumises. Ceci permettra de diffuser de l'information sur Yverdon-les-Bains et sa région grâce à plusieurs canaux de communication.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Marianne SAVARY :

Juste pour vous dire merci, M. BURKHARD, pour cette réponse.

Si je ne partage pas entièrement l'optimisme de certaines de vos réponses. Je partage toutefois

le constat fait par la Municipalité concernant l'inadéquation de la Télé avec nos besoins.

J'espère qu'une solution pourra être trouvée, je vous souhaite bonne chance dans votre entreprise, une solution, si elle existe, pour enrayer la progressive disparition d'Yverdon-les-Bains de la carte télévisuelle vaudoise.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

M. le Président Thierry GABERELL :

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 4 novembre 2010 à 20h00.

Il est 21h42 heures, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Thierry GABERELL

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2010

		Page
1.	Appel.....	44
2.	Approbation du PV du 2 septembre 2010.....	44
3.	Assermentations.....	45
4.	Communications du Président.....	45
5.	Communications de la Municipalité.....	46
6.	Préavis n° PR10.26PR concernant une demande de crédit d'étude pour la planification du secteur « Les Parties » pour un montant de Fr. 670'000.--, dont Fr. 255'000.-- à charge de la ville. 📖 M. Johann GILLIÉRON, rapporteur.....	47
7.	Préavis n° PR10.28PR concernant la 1 ^{ère} série de compléments au budget 2010. 📖 Mme Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice.....	49
8.	Préavis n° PR10.37PR pour l'arrêté d'imposition pour l'année 2011. 📖 Mme Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice.....	51
9.	Préavis n° PR10.30PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 366'000.-- pour le remplacement des équipements de radiocommunication du Corps de police. 📖 M. Alain WILLOMMET, rapporteur.....	51
10.	Préavis n° PR10.31PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 98'000.-- pour l'implantation d'un « Jardin de poche » sur la parcelle communale 461 dans le quartier Pierre-de-Savoie. 📖 Mme Hélène GRAND-GREUB, rapportrice.....	52
11.	Préavis n° PR10.32PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 210'000.-- pour les travaux de mise en conformité des places de jeux dans les bâtiments HLM de la ville. 📖 M. David WULLIAMOZ, rapporteur.....	53
12.	Préavis n° PR10.34PR concernant le renforcement des mesures communales de réinsertion des demandeurs d'emploi et l'introduction d'une aide familiale en réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Philipp Müller, du 10 décembre 2009, portant sur le développement de mesures sociales contre la crise. 📖 Mme Catherine CARP, rapportrice.....	54
13.	Nomination d'un membre à la commission des affaires immobilières.....	59
14.	Propositions individuelles et interpellations.....	60
14.1	Une Intervention de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Accusations par le journal « Vigousse » à l'encontre de M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD.).....	60
14.2	Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Article de presse sur l'acquisition de terrains par M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD et accusations.).....	61
14.3	Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Trafic automobile et respect des vitesses.).....	61

14.4	Une Motion de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Site internet de la Ville.).....	62
14.5	Une Question de M. le Conseiller Jean-Marc SANDOZ (Equipement pour attacher les cycles dans les places de stationnement.)	64
14.6	Une Question de Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Vélos volés-vandalisés, suite motion de 2003.).....	65
14.7	Une Interpellation de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Ligne à haute tension à Yverdon-les-Bains.).....	68
14.8	Une Question de M. le Conseiller Guy ANGÉLOZ (Remplacement horloge du Collège des Quatre Marronniers.)	69
	Réponse de la Municipalité : M. le Municipal Marc-André BURKHARD à Mme la Conseillère Marianne SAVARY : questions du 2 septembre 2010 concernant la Télé.	69